

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 5 février 2016

Communiqué de presse

Signalement d'une arnaque concernant les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Actuellement, une société basée à LYON (<http://www.ad-ap.org/>) propose des packs accessibilité pour réaliser des dossiers d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) obligatoires pour tous les ERP. Elle se présente comme étant mandatée par la préfecture de Martinique.

Le mode opératoire est le suivant :

- La société établit un premier contact par rappel automatique téléphonique
- Elle se fait passer pour un agent mandaté par la préfecture de Martinique
- Elle met en avant les amendes pénales encourues pour non dépôt de déclarations
- Elle propose de faire le diagnostic de l'établissement concerné à moindre coût par téléphone
- Elle propose un paiement préalable uniquement par carte bancaire ou par virement sur RIB.

Ce démarchage abusif a déjà été signalé dans plusieurs départements depuis quelques semaines et sévit depuis peu en Martinique, avec à ce jour, **2** signalements enregistrés.

La Préfecture de Martinique invite tous les propriétaires et gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) à la plus grande vigilance face à ce type de démarchage frauduleux.

POUR RAPPEL : seuls les architectes, bureaux d'études ou une personne qui peut justifier auprès du maître d'ouvrage d'une compétence ou d'une formation en matière d'accessibilité du cadre bâti, peuvent effectuer un diagnostic accessibilité.

Si vous avez été victime de tels démarchages, vous êtes invité(e) à le signaler au plus vite par mail à l'adresse suivante :

b-sbda.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr

Contact réservé aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 - ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1